



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **09-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du mardi 25 février 2014**

Le vingt-cinq février deux mil quatorze à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au complexe Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

**Date de convocation** : 10 février 2014

**Nombre de délégués en exercice** : 17    Présents : 11    Votants : 13

**Présents** : V.BELLE, Y BOULARD, A. CARBONARI ( pv D ROUX) C COIGNÉ, C DIDIER, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT ( pv S CIALDELLA), M MASTROMAURO, M REPELLIN, J TESSAIRE

**Absents excusés** : M. BAFFERT, S. CIALDELLA, J CARRIER, V GONNET, G JULLIEN, D ROUX

**Président de séance** : Christian COIGNÉ

**Secrétaire de Séance** : Valérie BELLE

**Rappel du quorum** : 10

**Objet** : ADMINISTRATION GENERALE  
**Présentation et vote du compte administratif 2013**

**Rapporteur** : Christian COIGNÉ

**DELCOM 09-14**

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Marcel REPELLIN , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par le Président du SIRD, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) LUI donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>	<b>TOTAL des Sections</b>
Recettes	2 287 863,94	2 181 951,69	4 469 815,63
Dépenses	1 624 646,22	2 071 614,54	3 696 260,76
Résultat de l'exercice	663 217,72	110 337,15	773 554,87

- 2) CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le comité syndical, après débats

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 février 2014  
Le Président,  
Christian COIGNÉ

